

Voudrez-vous avoir la bonté de m'accorder toute l'aide possible? Vous voudrez bien lire ce que j'ai écrit et me laisser savoir ce que vous en pensez.

Le mémoire ci-inclus n'est qu'un projet. Je n'ai encore rien fait.

Le 17 avril, le sous-secrétaire d'Etat répondit comme suit:

Mon cher juge MEREDITH,

Votre lettre du 9 avril est arrivée à Ottawa en mon absence. Je suis très heureux d'avoir votre opinion sur les sujets que vous avez traités relativement à la naturalisation des étrangers. Cela va grandement aider le secrétaire d'Etat à défendre un projet de loi actuellement soumis au Parlement pour modifier la loi de naturalisation en éliminant les articles qui obligent les requérants à comparaître devant un juge. Je partage absolument vos vues. De fait, il y a plusieurs années que je demande au secrétaire d'Etat de présenter le projet de loi dont le Parlement est présentement saisi.

L'hon. M. BENNETT: Le mémoire inclus dans la lettre n'a pas été lu.

L'hon. M. RINFRET: Je remercie mon honorable ami de m'avoir fait remarquer la chose, car cela va m'être très utile. Le 1er mai, le juge Meredith a écrit à M. McClenahan, registraire à Milton (Ont.), une lettre l'informant qu'il lui envoyait des documents relatifs à des affaires pendantes devant la cour. Il disait dans cette lettre:

Vous savez sans doute qu'il s'est fait beaucoup de discussion sur les formalités de naturalisation depuis les assises de Milton, il y a une couple d'années, alors que j'ai eu à m'occuper de plusieurs cas.

Je crois maintenant le temps venu de m'occuper des affaires qui m'ont été soumises à vos assises de l'automne dernier. J'ai donc inscrit ma décision dans le dossier de chaque demande et je vous envoie tous ces documents par la messagerie du Pacifique-Canadien afin qu'ils puissent être transmis sans délai au secrétaire d'Etat.

Ci-joint, vous trouverez une copie des raisons qui ont motivé les décisions; assurez-vous qu'elle soit toujours jointe aux documents; à moins que quelqu'un ne préfère en faire tirer des copies que l'on joindrait à chaque série de documents. J'ai cru qu'une copie suffirait pour le lot.

Espérant que tout va pour le mieux dans Milton.

Le 4 mai, M. McClenahan écrivait ce qui suit au secrétaire d'Etat:

Cher monsieur,

Ci-inclus, vous trouverez tous les documents concernant les requêtes de naturalisation jointes que j'ai reçues ce matin. J'inclus une lettre exposant ses raisons.

Ce n'est pas le temps de faire des commentaires, je sais, mais je répète que la Presse canadienne a été mal renseignée lorsqu'elle a publié ce rapport. M. le juge Meredith ne pouvait dire qu'il avait écrit au secrétaire d'Etat sans en avoir reçu une réponse puisqu'il n'a pas écrit au secrétaire d'Etat; il a écrit au sous-secrétaire d'Etat

qui lui a promptement répondu. La copie de sa note envoyée au sous-secrétaire d'Etat auparavant me fut transmise par le registraire local de Milton, deux ou trois jours après mon discours dans la Chambre des communes.

M. McGIBBON: Il n'a pas dit qu'il avait demandé de l'aide.

Quelques MEMBRES: A l'ordre!

M. L'ORATEUR: On ne peut débattre la question maintenant.

L'hon. M. BENNETT: Mais on a lu une partie seulement de la lettre. Assurément, le ministre avouera que le mémoire joint à la lettre fait partie de cette dernière et devrait être lu.

L'hon. M. RINFRET: Je suis prêt à en donner lecture, mais il s'agit de la note que j'ai placée au compte rendu lorsque j'ai prononcé mon discours.

#### PENITENCIER DE LA COLOMBIE-ANGLAISE

M. W. G. McQUARRIE (New-Westminster): Je désire demander au ministre de la Justice s'il est vrai que le 30 avril dernier un détenu chinois s'est évadé du pénitencier de la Colombie-Anglaise situé à New-Westminster pendant qu'il était employé dans la résidence privée du directeur suppléant, l'inspecteur Jackson, et s'il n'est pas contraire aux règlements d'employer ainsi un détenu?

L'hon. ERNEST LAPOINTE (ministre de la Justice): Je demanderai des renseignements.

#### DISCUSSION DU PROJET DE LOI CONCERNANT LA DISTRIBUTION DES FONDS DE CANTINE

L'hon. J. L. RALSTON (ministre de la Défense nationale) propose que la Chambre se forme en comité et passe à la discussion du projet de loi (bill n° 39) concernant l'emploi de certains fonds de cantine.

(La motion est adoptée, et la Chambre se forme en comité général.)

Sur l'article 1er (titre abrégé).

L'hon. M. RALSTON: Le bill a été réimprimé et les honorables membres le trouveront sur leurs liasses tel qu'il est revenu du comité des pensions et des problèmes qui concernent les vétérans. Ce comité y a apporté certains amendements qui tous ont été inclus dans le bill. Je désire suggérer deux amendements au comité. L'un se rapporte à l'article 4 et l'autre à l'article 7. Les honorables membres se rappelleront que le but du bill est de voir à la distribution de certains fonds